

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations Comité syndical

Séance du 14 décembre 2023

Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents : 16

Procurations : 10

N° ATIP 32 / 2023

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 26 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **adopté à l'unanimité**

Objet : Adhésion de nouvelles communes et établissements.

LE COMITE SYNDICAL :

Vu la délibération du 2 octobre 2023 du Bureau de l'Association Foncière Sélestat Nord

Vu la délibération du 3 octobre 2023 du Bureau de l'Association Foncière Sélestat Sud

Vu la délibération du 4 décembre 2023 du Conseil syndical du SIVU des Vignes

Décide d'accepter les adhésions à l'ATIP des collectivités et établissements suivants :

- Association Foncière Sélestat Nord
- Association Foncière Sélestat Sud
- SIVU des Vignes

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 14 décembre 2023

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER